NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Les Mineurs et la C. G. T.

Nous avons annoncé que la C. G. T., l'accord avec la Fédération des Travailleurs du sous-sol, avait décidé une tournée de conférences dans le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais pour les samedi 10 et dimanche 11 janvier.

Les orateurs de la C. G. T. ont, conformément au programme dressé, pris contact samedi soir avec les mineurs.

A HARNES

Dans le cabaret intitulé «A la Fraternité», une réunion fut tenue samedi soir.

Au bureau sont appelés comme membres du Vieux Syndicat : M. Lorthiois est acclamé président ; MM. Dachevillle et Durand sont élus comme assesseurs.

M. Dumoulin dit en substance : nous sommes venus sous les auspices de la Fédération du Sous-Sol et des nouveaux syndicats parler de la C. G. T. sur laquelle les jaunes et le Vieux Syndicat déversent la calomnie. Pourquoi la division existe-t-elle ? Quel est le motif de la manifestation confédérale de ce jour ? Pourquoi apportons-nous la critique contre le vieux syndicat ? C'est parce qu'il n'est plus à la C. G. T.

On nous a reproché de nous être mêlés à la dernière grève et d'y avoir fait la critique des dirigeants du Vieux Syndicat. Ne pouvons-nous librement exposer nos idées et juger l'attitude de ceux qui prétendent parler au nom des mineurs ? Ils sont les auteurs de la division qui existe en ce moment au sein de la corporation minière.

Elle n'est certainement pas l'œuvre de la C. G. T. et nous regrettons que le gros bataillon des mineurs n'y soit plus affilié et que nous ne puissions plus nous appeler des frères en syndicalisme.

Un interrupteur : Et Clémenceau ?

M. Dumoulin.— La division vient de vous. Le pacte conclu à Albi devait être respecté par tous, grands et petits.

A Angers, tous nous étions d'accord pour réclamer la retraite de 2 francs et les 8 heures et le minimum de salaire.

Cris : Vive Basly ! Vive l'article 12 !

— Je ne suis pas venu vous dire si l'article 12 est bon ou mauvais, je vous dis qu'il est contraire aux décisions d'Angers et qu'il a déchiré le pacte d'Albi.

Des cris, tantôt favorables, tantôt hostiles à MM. Basly et Dumoulin, au Vieux Syndicat, à la C. G. T. retentissent.

— En criant vive l'article 12, vous donnez raison à l'égoïsme régional, dit M. Dumoulin.

Il s'élève ensuite contre le coup de théâtre de Douai. La grève dernière a été, dit-il, une victoire à la Pyrrhus.

Un interrupteur : On attendait la C. G. T. !

La salle devient houleuse. M. Dumoulin continue en disant : Si, au lieu d'une grève régionale, nous avions eu la grève nationale, avec l'appui des autres corporations, nous aurions obtenu le minimum de salaire, complément indispensable de la loi de 8 heures.

M. Lorthiois. — J'estime que M. Basly ne pouvait avoir une autre attitude que celle qu'il a tenue à la Chambre ; il a eu raison de proposer l'article 12. On n'aurait pas compris que nous renoncions à la possibilité d'avoir 750 francs alors que, sans l'article 12, nos retraites n'auraient pas atteint les taux de 550 et 600 francs que les conventions d'Arras nous assurent. Nous ne pouvions nous solidariser avec les mineurs du centre et du midi en abaissant volontairement le montant de nos pensions de retraites. M. Basly a très bien fait.

M. Jouhaux n'examinera pas les questions d'ordre professionnel, il ne relèvera que les attaques contre la C. G. T. Il renouvelle cette déclaration qu'il a faite dans les diverses conférences à l'occasion de la dernière grève qu'il ne veut pas d'ennemis dans la classe ouvrière. Il excuse les mineurs de Liévin qui l'ont empêché de parler ces temps derniers en les considérant non comme des ennemis, mais comme des amis momentanément égarés qui reviendront à l'unité conclue en dehors des personnalités qui s'érigent en dictateurs des vieux syndicats.

M. Jouhaux rappelle l'entrée des mineurs à la C. G. T., leur sortie de la famille confédérale. Il fait un résumé des avantages que les mineurs retireraient de l'entente complète.

La réunion prend fin sur les acclamations de Vive la C. G. T. ! Vive le syndicat ! et sur des cris favorables et défavorables aux deux associations ouvrières.

A MERICOURT-SOUS-LENS

La réunion était annoncée comme devant se tenir à 5 heures, salle Lefebvre, où MM. Bled, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine, et Loqueneux, délégué du Syndicat des mines de Courrières, devaient parler, ce qu'ils ne firent pas faute d'auditeurs.

Une réunion de la C. G. T. à Dorignies

Délégués par la Confédération générale du travail, les citoyens Péricat et Chevelot sont venus dimanche, à Dorignies, pour protester devant les mineurs de la division qui persiste. La réunion organisée par eux, eût lieu salle Delval. Environ 150 personnes présentes.

Aux acclamations de l'assemblée, le bureau fut ainsi constitué :

Président, M. Casimir Lanselle; assesseurs, MM. Sylvain Lenoir et Désiré Toubeau; secrétaire, M. Emile Lanselle, tous du Vieux Syndicat du Nord.

Quelques paroles du président, qui engage les mineurs à laisser les orateurs de la Confédération du Travail parler en toute sécurité, puis M. Chevelot entreprend sa mission. Il parle d'entente, déplore les divisions; puis critique le fameux article 12, de la loi des retraites.

M. Rouze, du Syndicat des mineurs du Nord, réfute M. Chevelot. De lui nous ne retiendrons que ces paroles :

« Ce qu'il faudrait établir, dit-il, avant de parler d'entente, c'est pourquoi et par qui nous sommes divisés. Nous aurons peut-être d'ici peu à produire un gros effort pour obtenir satisfaction complète en ce qui concerne les retraites ouvrières et le minimum de salaire, 5 fr., c'est ce moment que la Confédération Générale du Travail choisit pour dire que nous ne sommes pas organisés, que nos Vieux Syndicats n'ont pas plus de 4.000 cotisants. Si le Gouvernement le croyait, il n'aurait qu'à frapper ferme.

» Si vous voulez que nous entrions à la Fédération Nationale, conclut M. Rouzé, commencez donc par supprimer les Syndicats fantômes que vous avez mis chez nous. »

M. Péricat, autre délégué de la Confédération Générale du Travail, parle après de réconciliation, d'entente, puis, après, le président de la réunion met aux voix l'ordre du jour voté à l'unanimité, et que voici :

« Les ouvriers mineurs de Dorignies, réunis salle Delval, après avoir entendu l'exposé de la situation fait par les orateurs ; s'en référant au pacte unitaire d'Albi brisé volontairement par le bureau de la Fédération du sous-sol, contrairement au bon sens et à la logique, regrettent que la C.G.T. ait pris position contre les Vieux Syndicats du Nord de la France, qui, cependant, ont toujours été à la hauteur de leur tâche ;

« Réprouvent toutes les tentatives de division faites contre les vieilles organisations et leurs militants ;

« Approuvent l'attitude énergique du Conseil national de la Fédération des mineurs de houille, lors du dernier conflit qui s'est déroulé dans le Nord et le Pas-de-Calais, attitude qui fit revenir si rapidement le Sénat sur son vote du 11 novembre ;

« Déclarent que le résultat aurait été plus grand si le bureau du Sous-Sol avait réuni son Conseil national et décidé les camarades des autres régions à faire cause commune avec ceux des Vieux Syndicats ;

« S'engagent plus que jamais à s'unir sous les larges plis du drapeau syndical pour conquérir les réformes qui attendent leur solution devant les Chambres, loi des retraites à 2 fr. par jour, minimum de salaire, etc. ;

« Se séparent aux cris de : « Vivent les Vieux Syndicats ! A bas les divisionnistes ! »

Aucun incident.

Postes et Télégraphes

Par décision ministérielle, la médaille d'argent des P.T.T. est accordée à MM. Gustave Blanquart, facteur-chef des Télégraphes, à Lille-Central; Edmond Tailliar, facteur des Télégraphes à Douai ; Clément Ledoux, entreposeur à Calais; Jules Gry, courrier-convoyeur à Amiens ; Armand Masseron, facteur-chef à Lille; Louis Clément, facteur à Fère-en-Tardenois (Aisne) ; Paul Escassut, entreposeur à Hirson ; Edmond Gauchet, facteur à Vervins; Georges Alavoine, facteur à Lille; Jules Carpentier, facteur à Fournes; Omer Delacourt, ouvrier d'équipe à Lille ; Jules Gossart, facteur chef à Lille ; Elisée Gredelle, courrier convoyeur à Valenciennes ; Jules Lagersie, ouvrier monteur à Dunkerque; Charles Lauwers, facteur à Lille; Alfred Margerin, facteur à Gommegnies (Nord); Georges Michel, facteur des Télégraphes, à Valenciennes ; Aimé Siros, facteur à Avesnes-sur-Helpe ; David Couain, facteur à Ruminghem (Pas-de-Calais); Adolphe Ducoudray, facteur des télégraphes à Arras ; Jules Ohier, facteur à Boulogne-sur-Mer; Léon Plaisant, facteur des Télégraphes à Arras ; Louis Pruvost, facteur à Aire-sur-la-Lys; Victor Webb, ouvrier monteur à Montreuil-sur-Mer ; Charles Cuvillier, facteur à Corbie (Somme); Jules Desfossez, facteur à Roye (Somme); Albert Dorion, facteur receveur à Camon (Somme); Elysée Lafarge, facteur à Péronne ; Jules Mercier, brigadier-facteur à Amiens.

Un ouvrier lillois tombe d'une échelle à Boulogne

Un ouvrier monteur de la maison Grouvelle, Arquembourg et Cie, de Lille, M. Alfred Duriez, demeurant 102, rue de Wazemmes, à Lille, travaillait sur une échelle, à l'intérieur du Princess-Hôtel, en construction, boulevard Sainte-Beuve, à Boulogne. L'échelle ayant glissé, le monteur perdit l'équilibre, et en tombant rudement sur le sol, se fractura la clavicule droite.

L'infanticide de La Madeleine

M. le docteur Dutilleul, médecin légiste, a fait dimanche l'autopsie du petit cadavre, trouvé dans un bachot du service des dragueuses, enfoui sous la boue. L'éminent praticien a acquis la certitude que le nouveau-né avait été jeté vivant dans la boue, où il est mort asphyxié.

Suites mortelles de brûlures à Loos-en-Gohelle

Le jeune Paul Paget, âgé de 17 mois, qui, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro, tomba dans un chaudron plein d'eau bouillante que sa mère avait déposé sur le sol, se brûlant profondément, est mort dimanche dans la journée, après de dures souffrances.

LILLE

Éphémérides lilloises de l'Année terrible

12 Janvier

Grand concert patriotique au Grand-Théâtre, au bénéfice des blessés de l'armée du Nord, avec Faure, de l'Opéra ; Miles Derasse et Hamel ; MM. Deren, De Wymanls, Auguste Leclercq et Bonnefoy. Produit : 8.550 fr., nets de tous frais.

Le bataillon de sapeurs du Génie de la Garde Nationale Sédentaire de Lille est définitivement constitué avec trois compagnies.

E. L.

Propos d'un Lillois

Le cœur a des raisons...

... Qu'il n'a pas voulu donner à personne jusque maintenant, ainsi le cœur de Clément Montvoisin, le supplicié de Dunkerque, n'a livré son secret qu'à contre-cœur, à l'examen qu'on lui fit subir à la Faculté de Médecine de Lille.

Ce pauvre Clément, ou a dû lui trouver le cœur plutôt barbouillé, après une telle émotion cela se conçoit, en tous cas, pour un cœur de Clément, ce cœur d'assassin n'était pas clément.

Chateaubriand qui, dans le cas qui nous occupe, peut paraître un sinistre farceur, a dit : « Le cœur sent, la tête compare. « Le cœur sent », cela est possible, surtout après quelques jours, à l'air libre, mais « la tête compare » est d'une ironie terrible quand c'est la tête qu'on coupe.

Infortuné Montvoisin, c'est la seconde fois que le cœur lui manque depuis l'aube fatale et c'est la première, certes, depuis son crime qu'il se livre à cœur ouvert.

Ce cœur n'a quand même pas voulu livrer son secret et ce que disait Fléchier est toujours vrai : « Le cœur de l'homme est impénétrable. »

Le Badaud.

CONSEIL MUNICIPAL

Voici l'ordre du jour de la réunion du mardi 13 janvier 1914 :

RAPPORTS DE COMMISSIONS

Eclairage électrique : adjudication (rapporteur M. Ducastel). — Pont Napoléon : travaux de grosses réparations (rapporteur M. Delos).

AFFAIRES NOUVELLES

Sinistrés de Saint-Maurice : secours. — Soutiens de famille : allocation journalière; avis. Elections : application de la loi du 29 juillet 1913. — Nouveau Théâtre : travaux de tapisserie et de décoration. — Nouveau Théâtre : fourniture de décors. — Postes d'octroi : Pont de l'Hippodrome et Planche-à-Quesnoy. — Achat, rue Henri-Kolb, 58 — Emprises diverses. — Emprises : suppression. — Place de Strasbourg : déplacement d'urinoir. — Rue Hégel : couverture d'un fossé. — Société d'Habitations à bon marché « La Municipale » : vente de terrain-ristourne. — Cotes irrécouvrables : admission en non valeur. — Fourneaux économiques : crédit supplémentaire. — Service de la collecte et du contrôle : crédit supplémentaire. — Abattoirs : location de locaux. — Captation et adduction de nouvelles eaux potables : redevances. — Sapeurs-pompiers : caisse des retraites ; règlement. — Sapeurs-pompiers : secours. — Services municipaux : liquidation de pensions. — Services municipaux : secours et indemnités. — Assistance aux familles nombreuses ; examen des demandes.

LES CARREAUX SONT FRAGILES

Dans la nuit de samedi à dimanche, entre 2 heures et 4 heures et demie, deux carreaux de fenêtre de l'estaminet Duriez, 14, rue d'Arras, ont été brisés par des inconnus. Les éclats de verre tombèrent sur une pile de 22 chopes dont elle rompit l'équilibre, pas une chope n'en réchappa de sa chute sur le parquet. On ne sait si les auteurs de ce fracas avaient des intentions de vol ou si ce sont des pochards, tout simplement.

LES INFIRMIERS SONT PASSES EN REVUE

Le directeur du service de santé du 1er corps, M. Lemoine, médecin principal de 1re classe, accompagné de M. Rarbès, médecin-chef, et de M. Lotrosne, officier d'administration, commandant la 1re section d'infirmiers, a passé en revue, samedi matin, les jeunes soldats de la classe 1913 appartenant à la 1re section. Une partie des infirmiers sera détachée mercredi sur les détachements du 1er corps.

EN BAS D'UN CAMION

Le charretier Henri Tillemont, employé chez M. Wacquet, boulevard Louis XIV, est tombé de son camion, rue de l'Hôpital-Militaire, samedi à sept heures du soir. Dans sa chute, il s'est blessé sérieusement à la tête.

Il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur après avoir reçu les soins de M. le docteur Pollet.

CAISSE D'EPARGNE DE LILLE

Relevé des opérations faites du 3 au 10 janvier à la caisse d'épargne de Lille : versements, 232.788 fr. 05 ; remboursements, 150.750 fr. 68 ; différence en faveur des versements, 82.037 fr. 37. Intérêts : 3 pour 100 par an. Administrateur de service : M. A. Mullier.

Vêtements en papier

chauds, imperméables, indéchirables, en vente chez Mlles Assoignon, bandagistes des principales maisons de santé de la région, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. Grand choix de bouillottes à eau chaude en caoutchouc et de peaux de chats sauvages. Téléphone 26.35. 9

L'EXPOSITION DU « CERCLE NATIONAL DU PIGEON DE SPORT » AU PALAIS RAMEAU

L'exposition organisée au Palais Rameau par le « Cercle National du Pigeon de sport » a remporté, hier après-midi, un grand et légitime succès. C'est en effet, la première fois que nous voyons en notre ville, et même dans le Nord de la France, une exhibition colombophile aussi bien aménagée. Plus de 1000 pigeons voyageurs, de toutes espèces, choisis parmi les meilleurs colombiers de notre région et de toute la France, ayant tous remporté des prix dans les différents concours organisés au cours de ces dernières années, sont rassemblés en notre vaste Palais Rameau ; des « écaillés », des « maillés », des « rouges », des « cendrés », des « bleus », sont là, les uns à côté des autres, en des paniers spéciaux portant tous une étiquette poinçonnée et contrôlée qui énumère les titres et qualités du sujet. Mais, contrairement à ce qui a été fait jusqu'à ce jour, comme exposition colombophile, les différentes couleurs et formes des pigeons n'ont pas servi à la sélection et à la classification des catégories ; le « Cercle National du pigeon de sport », renversant toutes les théories des anciens exposants, et s'inspirant surtout de la technique nouvelle de l'élevage, a classé et primé toutes les espèces voyageuses selon le résultat des performances accomplies, l'endurance, la vitesse et le développement physique de chaque sujet. Point n'est besoin qu'un pigeon ait de l'esthétique pour qu'il soit, au sens propre du mot, un « beau type » ; il lui faut davantage maintenant, on le voit, et ce sont ses qualités et sa constitution robuste et développée par le sport qui le placent au premier rang des lauréats.

Néanmoins, certains réunissent la beauté à la force, et ce n'est que mieux, d'ailleurs, ces deux qualités formant chez la bête un ensemble agréable à la vue.

Hier, pendant toute la journée, une foule énorme et choisie a défilé devant les stands; les fervents amateurs de notre région venus en grand nombre se sont longuement arrêtés devant les lauréats du concours, commentant les décisions du jury et pronostiquant sur les futures prouesses de nos vaillants petits messagers aériens, cependant que la musique du 43e, sous l'habile direction de M. Mayeur, exécutait avec l'art et la conscience qui lui sont coutumiers, les meilleurs morceaux de son répertoire.

En somme, ce fut une manifestation grandiose et d'un réel intérêt sportif, elle fait honneur au comité organisateur qui, avec une compétence indiscutable, travaille si bien à l'amélioration de la race du pigeon voyageur dans le but d'en faire l'estafette intelligente et sûre de notre belle armée française.

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

LES CAMBRIOLEURS OPERENT TOUJOURS

Après avoir brisé la glace de la vitrine, des malfaiteurs ont dérobé, dans le courant de la nuit de samedi à dimanche, des marchandises exposées dans l'étalage du magasin de M. Maurice Martaal, négociant en articles de voyage, 79 ter, rue Léon-Gambetta. Le montant de ce vol s'élève à une soixantaine de francs. Une enquête est ouverte par la police.

FETE DE BIENFAISANCE

Nous rappelons que la fête de bienfaisance organisée par l'école de Tir et d'Instruction militaire des Officiers de réserve et de l'armée territoriale aura lieu dans les Salons de l'Hôtel Delannoy, le samedi 31 janvier.

MM. les officiers de l'école sont chargés du placement des cartes d'adhésion.

Des carnets sont en dépôt chez MM. les capitaines Phuejengème, 11, rue Henri-Kolb; Parmentier, 45, rue Saint-Etienne.

ROUBAIX

UN CABARETIER REÇOIT UN COUP DE COUTEAU

Samedi, un peu avant 23 heures, M. Arthur Duquennois, 37 ans, cabaretier, demeurant rue Bernard, 66, s'efforçait d'expulser de son établissement un client de passage qui se déclarait incapable de payer le verre de bière qu'il s'était fait servir.

Tout à coup, l'individu, un nommé Gustave Deraedt, 41 ans, originaire de Renaix (Belgique), tisserand, demeurant rue Bernard, 58, allongea au cabaretier un formidable coup de couteau en pleine poitrine.

Fort heureusement, la lame de l'eustache vint porter sur un calepin bourré de papiers que M. Duquennois avait dans la poche intérieure de son veston, le préservant d'une blessure très grave.

Le veston fut entaillé sur une longueur de quinze centimètres mais le tenancier ne fut pas blessé.

Deraedt fut d'ailleurs aussitôt maîtrisé par les consommateurs présents et conduit au poste de police du 5e arrondissement où il fut écroué dans la chambre de sûreté.

Il a été transféré, dimanche, à la maison d'arrêt de Lille.

LA RONDE DES CAMBRIOLEURS

Au cours de la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs ont réussi à s'introduire, après avoir fracturé la porte d'entrée, dans l'estaminet de M. Paul Debrauwère, rue Blanchemaille.

Sans attirer aucunement l'attention des habitants de la maison, les cambrioleurs ont réussi à s'emparer d'un manteraque, marque Deruye, contenant une somme peu importante, et de deux montres, l'une d'argent, l'autre d'acier, valant ensemble environ cinquante francs.

Une enquête est ouverte.

TROUVAILLE

Mme Alberg, demeurant rue de Lannoy, 366, a trouvé sur un trottoir, au boulevard de Mulhouse, dimanche, à midi 40, un réticule contenant une somme de douze francs, une glace à main et un livre de messe.

Mme Alaberg a informé de sa trouvaille M. le commissaire de police Appert, et tient l'objet à la disposition de sa propriétaire.

ARRESTATIONS

Les agents Dasprez, Masse et Dujardin, du service de la sûreté, ont mis en état d'arrestation le sieur Mathieu Barrel, 39 ans, interdit de séjour et inculpé du vol d'une bicyclette au préjudice de M. Ronduel, cabaretier, rue de la Halle, chez lequel il était en logement.

Aussi, un déserteur d'un bataillon d'Afrique, Henri Calala, 26 ans.

Tous deux sont inculpés dans le vol commis chez Mme Hughe, rue de la Vigne, où il fut dérobé, dans un couloir, pour cinquante francs environ de mercerie. Ils ont été déférés au parquet de Lille.

FETES DE L'EPEULE ET DU TRICHON

Tous les commerçants de ces deux quartiers sont instamment priés d'assister à la réunion du Comité qui aura lieu le mardi 13 janvier courant, à 8 heures 1/4 du soir, 121, rue de l'Epeule, Salle des Concerts de l'Etoile d'Or.

Dans cette réunion, le Comité fera connaître les projets de fêtes qu'il a élaborés pour les jours de la Pentecôte 1914.

En outre, il recevra de la part des commerçants les propositions de fêtes ou d'attractions qu'ils pourraient lui faire et les soumettra à l'étude des commissions compétentes.

Le Comité compte sur la présence de tous les commerçants.

N.-B. — Aucune consommation ne sera servie pendant la séance.

RETRAITES OUVRIERES ET PAYSANNES

Il est rappelé aux assurés nés en janvier qu'ils doivent échanger leur carte annuelle à la Mairie, bureau des retraites ouvrières.

Les engagés volontaires et les jeunes gens appelés sous les drapeaux sont invités à faire déposer leur carte annuelle en avisant le dit Bureau de leur incorporation, s'ils entendent que les versements opérés sur cette carte soient inscrits à leur compte et portent intérêt dès maintenant.

N.-B. — Les années de service obligatoire entrent en ligne de compte pour la détermination du montant de l'allocation viagère de l'Etat.

LE NOUVEAU JARDINIER EN CHEF DE LA VILLE

M. Warniez, lauréat de l'Ecole Nationale d'Horticulture de Versailles, vient d'être nommé jardinier en chef des plantations municipales, en remplacement de M. H. Vondamme, dont la pension de retraite va être liquidée.

AUX BAINS MUNICIPAUX

La chaudière de l'établissement de bains de la rue de Rome étant en nettoyage, les bains seront fermés jusqu'à mercredi matin.

DU 36 A L'HEURE EN VILLE

Maurice Ghesquière, chauffeur au service de M. V. Dervaux, filateur à Quesnoy-sur-Deûle, a été gratifié d'une contravention, pour avoir, en passant rue de la Gare, mené son auto à l'allure de 36 kilomètres, chronométrée par les agents verbalisateurs.

LES CHIENS ERRANTS

Dans l'après-midi de samedi, le service de la fourrière a recueilli et mené à l'abattoir 3 chiens divaguant sans collier ni muselière sur la voie publique.

CONCERT PUBLIC

Programme du concert qui sera donné le mardi 13 janvier, de 8 à 9 heures 1/2 du soir, dans la salle Sainte-Cécile, rue Saint-Georges, 25, par la Cecilia Roubaisienne :

Première partie. — 1. Perdus en Mer, de Féron, chœur, La Cecilia Roubaisienne ; 2. Semailles, de Goublier, MM. Dehaene, Kyber ; 3. L'Angelus, air pour ténor, Milleville Jules ; 4. M. Lemerchand, comique dans son répertoire.

Deuxième partie. — 1. Le Chant des Matelots, de Radou, chœur, La Cecilia Roubaisienne ; 2. Grand air de Thaïs, de Massenet, M. Mondet Eugène ; 3. Quand Même, de Saint-Servan, M. Secret Robert ; 4. M. Lemerchand dans son répertoire.

Pianiste-accompagnateur : M. Watrelos.

Des vues cinématographiques et un orchestre symphonique alterneront entre les différentes parties de ce programme.

LE FRANC AU DÉCÈS

Le Comité Roubaisien de l'Association Syndicale du Commerce et de l'Industrie, société de secours mutuels par le franc au décès, a tenu samedi soir une importante réunion en son local, café de la Paix, 27, Grande-Place, à Roubaix, sous la présidence de M. Julien Bruneel.

Après avoir examiné les candidatures des personnes qui ont donné leur adhésion à la société depuis la précédente réunion, le président fait un exposé de la situation matérielle et morale de la section roubaisienne qui compte actuellement un effectif de près de 200 membres, puis il communique au Comité la réponse qu'il a reçue de la section centrale, relativement à la visite médicale obligatoire et à l'abaissement de la limite d'âge.

Le président donne ensuite connaissance au Comité des renseignements qu'il a reçus récemment du secrétaire général et qui prouvent la grande vitalité de l'Association Syndicale du Commerce et de l'Industrie ; au 19 décembre, elle comptait 3962 adhérents en règle et la quote part de chaque sociétaire était de 2 fr. 53 pour constituer l'indemnité de 10.000 francs au décès. Depuis sa fondation, c'est-à-dire en 7 ans environ, la société a versé aux bénéficiaires de ses adhérents décédés, la somme de 2.166.350 francs ; de plus, en 4 ans, elle a distribué à ses sociétaires une ristourne de 199.715 francs.

Après avoir fait adopter en principe la date du 18 février, pour la prochaine assemblée générale de la section roubaisienne, le président se faisant l'interprète de tout le Comité présente à son secrétaire trésorier, M. Jules Gressier, ses plus vives félicitations pour la nouvelle et méritée distinction dont il vient d'être l'objet, la médaille d'argent de « l'Encouragement au bien ».

S'adressant ensuite à M. Henri Decraene, M. Bruneel le félicite à son tour d'avoir obtenu la médaille de vermeil de l'Encouragement au bien.

LE GENERAL COMMANDANT EN CHEF LE 1er CORPS D'ARMEE A ROUBAIX

C'est samedi prochain que M. le général Franchet d'Espérey viendra dans notre ville il présidera la Grande Fête de Bienfaisance organisée au Casino-Palace, par la Société de gymnastique l'« Ancienne », au profit de la « Mutuelle Maternelle du 43e régiment d'infanterie ».

Il sera accompagné de M. le général de division Galiet, de MM. les généraux de brigade Lebas et Ville, de M. l'intendant militaire Petit, de M. de Lardevelle, chef d'état major du 1er corps, etc... M. le colonel Proy commandant le 43e, vice-président et la majeure partie des officiers de son régiment, seront présents.

D'autre part, MM. les officiers du Cercle Militaire de Roubaix ont été invités par leur président, M. le commandant Despaures, à assister à la Fête, c'est dire qu'ils y seront tous également.

C'est donc devant un public particulièrement select que nos gymnastes évolueront et c'est un grand honneur pour leurs dirigeants d'être appelés à organiser semblable fête. Roubaix patriote et généreux ne restera pas sourd à leur appel et la recette destinée aux femmes en couches de nos militaires sera certainement belle.

SUPPRESSION DU CHENIL POLICIER

Par décision de l'administration municipale, nous le savons, le chenil destiné à l'élevage des chiens policiers de notre ville a été supprimé en principe il y a quelques mois.

Nous apprenons que les 17 chiens subsistant de cette création vont être mis en vente.

Échos des Sociétés

Amicale des Arts

Programme de 1914. — Le Comité, dans sa séance du 9 janvier, a fixé comme suit son programme de fêtes, réunions, sorties, etc., pour l'année présente :

Fêtes. — Banquet annuel : 1er février. — Soirée intime suivie de bal : 28 février. — Bal paré et travesti : 25 avril. — Grande fête d'été au square Pierre-Catteau (concert par sociétés musicale et chorale, ballet et poses plastiques par une société de gymnastique, illuminations, embrasement général, feu d'artifice) : 28 juin. — Fête des conscrits : 27 septembre. — 1re soirée de l'hiver 1914-1915 : 17 octobre. — Concert d'hiver et bal : 26 décembre.

Excursions. — Excursion en train au Mont Cassel : 7 juin. — Excursion de 4 jours à Londres et les environs, ou sur les bords du Rhin : du 1er au 4 ou du 14 au 17 août.

Réunions. — Réunion générale avec renouvellement de la moitié du comité : 8 mars. — 2e réunion générale : 4 octobre. — Une grande tombola suivra chacune de ces réunions.

Tir. — Poules de tir mensuelles avec prix en espèces. — Tous les mois, tir à longue portée au stand du Tir National. — Concours de Printemps en mars (300 fr. de prix). — Coupe Georges Schiller, en juin. — Grand concours d'été, en juillet (800 fr. de prix). — A toutes les séances, tirs de championnat avec superbes prix.

Cyclisme. — Sortie mensuelle à partir d'avril. — Championnat, le 19 juillet (75 fr. de prix).

Athlétisme. — Tous les dimanches, entraînement et matches. — En mars : Cross-country (50 fr. de prix). — En mai/juin : Championnats (125 fr. de prix).

Anciens Soldats Musiciens Français

Le conseil d'administration informe ses concitoyens que leur audition de Sainte-Cécile aura lieu dimanche prochain 18 janvier, à onze heures et demie.

Le banquet aura lieu le même jour, dans les salons du Grand Hôtel, à 14 heures, sous la présidence de M. René Wibaut, président d'honneur, et des chefs de musique d'armée.

Les personnes qui désireraient adhérer au banquet, sont priées de vouloir bien envoyer leur adhésion à M. Edouard Lutz, secrétaire, 75, rue Saint-Louis. Le prix est fixé à 6 francs. Dernier délai : mercredi soir.

Condition publique des matières textiles DE LA VILLE DE ROUBAIX

Mouvement de 1 semaine du 5 au 10 janvier.

Soies, 1.246. — Laines peignées, 504.711. — Laines filées, 156.939. — Blousses et laines diverses, 25.685. — Cotons, Jute, Lin, etc., 126.737. — Total : 825.318 kilos.

Conditionnement, 3.169 1/2 opérations. — Titrage, 913 opérations. — Décreusage, 6 opérations. — Dégraissage, 64 opérations.

Marché à terme de Roubaix-Tourcoing, 3.853 kilos.

TOURCOING

LE PLUS ANCIEN MUTUALISTE DE FRANCE

Une fête intime a eu lieu hier à l'estaminet des « Grands Archers », rue des Phalempins, en l'honneur de M. Jean-Baptiste Hocepied.

M. Jean-Baptiste Hocepied est le 25e plus ancien mutualiste de France. Une médaille d'argent lui a été décernée par le journal « L'Avenir de la Mutualité de Bordeaux ».

Un grand nombre de mutualistes et d'amis assistaient à cette réunion.

M. Morel, en quelques mots partis du cœur, félicite le vieux mutualiste, et rappelle ses longs services.

M. Hocepied est un ancien sapeur-pompier. Il y a quelques années, il sauva au péril de sa vie, à un incendie de la rue Carnot, deux petits enfants, qui, sans son intervention, auraient fatalement péri dans les flammes.

M. Hocepied fait partie des Sauveteurs du Nord.

C'est après un grand nombre de services qu'il a rendus que M. Hocepied fut admis à la Société des Sauveteurs.

Il est titulaire de plusieurs médailles.

Après le discours de M. Morel, plusieurs amis félicitèrent le nouveau médaillé de la Mutualité et lui offrirent des fleurs.

Un punch d'honneur termina la fête.

LES TRAMWAYS ET LE FROID

La gelée qui a eu lieu à Tourcoing dans la journée de dimanche a contrarié la circulation des tramways.

Le service a été irrégulier pendant plusieurs heures.

Ce n'est que dans l'après-midi qu'il est devenu normal.

AU THEATRE MUNICIPAL

« Carmosine »

On a donné hier en matinée, au Théâtre Municipal, une seconde représentation de « Carmosine », comédie lyrique en 4 actes de MM. H. Cain et L. Payen, musique de M. Henry Février.

La salle était comble.

La première représentation fut excellente, la seconde a été superbe. Nos artistes se sont surpassés. Mme Lambert-Willaume (Carmosine), Mme Sennet (Dona Paque), M. Dechesne (Perillo), M. Grilleaud (Minuccio), M. Storet (M. Bernard), ont été ovationnés.

Nos félicitations à M. Borlenghi (le roi), à Mlle Champeel (la reine), et M. Talles (Sir Lysparione), Mlle Gis-elle a été très gracieuse dans les danses du printemps.

Si nous osions une critique, nous dirions que, par moments, l'orchestre couvrait un peu trop la voix des acteurs.

Les décors étaient bien appropriés et splendides.

DROIT DES PAUVRES

La Commission spéciale chargée du recouvrement du Droit des Pauvres, informe le public qu'elle fera percevoir sur le prix des entrées, au Théâtre Municipal, une taxe fixée à un dixième en sus du prix de chaque billet et des abonnements.

Ce régime qui est, d'ailleurs, appliqué à tous les spectacles et concerts de la Ville sera mis en vigueur pour les représentations de dimanche 18 janvier et les suivantes.

En ce qui concerne les abonnements, le droit des pauvres sera calculé au prorata du nombre de représentations restant à donner. MM. les abonnés sont priés de vouloir bien en effectuer le paiement au Contrôleur chargé de la perception, 3, rue d'Havré.

CHEZ TOUS LES BIJOUTIERS BIJOUX ORIA SACHETÉS 3.50 LE GRAMME no.38

AUTOUR DE LILLE

HEM

Enquête. — Une enquête de commodo et incommodo est ouverte sur le projet d'ouverture d'une rue entre le Petit Lannoy et le hameau des Trois-Fermes. M. Lamotte, maire de Willems, commissaire enquêteur, se tiendra en mairie d'Hem, les 25, 26 et 27, de 3 à 4 heures, pour recevoir les observations.

La fièvre aphteuse s'est déclarée chez un cultivateur de la commune. Les cas constatés ne sont pas graves. Les mesures d'usage sont prises.

Etat civil. — Publication de mariage. — Entre : Pierre-Henri Lampe, briquetier à Hem, et Zoé Delrue, sans profession, à Nechin.

Mariage. — Entre : Jules Léry, magasinier à Roubaix, et Julienne Delattre, fileuse à Hem.

FLERS

En tombant d'un échafaudage à l'entreprise Meurisse de Flers, Louis Meurisse, 60 ans, maçon, s'est fait de multiples contusions qui l'obligeront à un repos de 20 jours.

LERS

En bobinant à l'usine Bayart frères, Adèle Delgrange, 22 ans, tisserande, s'est blessée à la main gauche. 10 jours de repos.

Plainte a été déposée par Mme Sénéchal contre le sieur Léopold Lelièvre qui l'aurait frappée. Lelièvre est mal noté.

TOUFFLERS

Etat civil. — Naissance. — Aline Despinoy, rue de Roubaix.

PHALEMPIN

Toujours leur bonne foi ! — Nous disions, il y a quelques jours, que grâce à la louable proposition de notre dévoué maire, M. Desmazières, le Conseil municipal avait très sagement décidé d'allouer aux familles nécessiteuses le maximum des secours, soit 90 francs au lieu de 60 francs.

— « Pardieu ! », nous répond la cléricale « Petite Gazette », organe du [illegible] marguillier phalempinois, si la crainte de la culbute en 1916 ne l'avait retenu, M. Desmazières aurait engagé ses collègues à voter les 60 francs ».

La voilà bien la bonne foi de ces adversaires haineux, jamais contents.

Si M. Desmazières avait fait voter 60 fr. seulement, on l'eut montré comme l'ennemi de la classe ouvrière et il n'eut reçu, comme toujours, que des attaques des cléricaux et des collectos.

Mais M. Desmazières et ses collègues du Conseil municipal votent le maximum de l'allocation, et naturellement ce sont, d'après les Tartufes, en vue de leur réélection.

N'est-ce pas triste d'avoir à discuter avec de pareils contradicteurs, sans [illegible] de parti-pris, n'ayant jamais au bout de leur plume que du venin à distiller ?

Comme quoi, bien que l'on soit maire, il est bien difficile de contenter tout le monde et... son barbier et son marguillier.

DURASOIR

LYS-LEZ-LANNOY

Le beurre en balade. — Dimanche matin, vers 8 heures, M. Lefebvre, marchand de beurre à Wattrelos, rue [illegible], passait avec sa voiture, près de l'estaminet de la « Justice ». Le cheval ayant eu peur d'un tramway, se cabra et se jeta dans un [illegible]. Les mottes de beurre qui se trouvaient dans la voiture roulèrent sur la chaussée. Les dégâts sont purement matériels.